

Image not found or type unknown



## En cas de refus d'un rappel à la loi

Par **hugues80000**, le **03/09/2019** à **13:36**

Bonjour,

En cas de refus d'un rappel à la loi, le procureur a-t-il la possibilité de classer sans suite ?

Dans la mesure où le procureur a fait le choix d'un rappel à la loi alors même qu'aucune partie n'a souhaité porter plainte, celles-ci vont-elles être informées du refus du rappel à la loi ?

Merci pour vos réponses !